

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze le onze août, le Conseil Municipal a été convoqué en séance extraordinaire
Le Maire,

L'an deux mille quatorze le vingt août le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Raymonde BRETTE, Maire.

Etaient présents : Mme BRETTE, M. BAILLY, M. MANTONI, Mme JOUSSE, Mme BENETIERE, M. LEFEVRE, Mme DECORAY, M. BOULATON, M. FRADIN M. MENTH, Mme CERNESSON Mme BIOSSET, M. CHEVRON, Melle ARTUS.

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Mme LABOURE	Mandataire : Mme BIOSSET Véronique
Mandant : Mme GOURDON	Mandataire : M. MANTONI
Mandant : M. DAGBERT	Mandataire : Mme BENETIERE
Mandant : Melle FERRERO	Mandataire : Melle ARTUS
Absent excusé : M. CALLANDRY	

Melle ARTUS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 29 juillet 2014.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1°) COCA – Etude d'aménagement globale du bourg- Mission complémentaire

Mme le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire de la synthèse, rédigée par M. BOULATON, suite à la réunion de la commission qui a travaillé sur l'aménagement du bourg.

Un débat s'instaure et à l'issue de celui-ci le conseil municipal décide de prévoir rapidement une nouvelle réunion de travail de façon à affiner ses priorités. La date du 28 août est retenue. Une réunion d'échange sera ensuite programmée début septembre avec le bureau d'étude POLLEN.

Arrivée de M. MANTONI à 20 heures.

2°) Restaurant scolaire – modification du règlement intérieur

Sur présentation de Monsieur MENTH, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le règlement intérieur du restaurant scolaire et les modifications qui concernent notamment les modalités d'admission et d'inscription.

3°) Personnel communal- augmentation de la durée de travail d'une employée communale

Madame BENETIERE informe que l'application des nouveaux rythmes scolaires, la mise en place des activités périscolaires et une surveillance accrue des enfants entre 11 H 30 et 12 H30, nécessitent des ajustements en matière d'horaires et de planning du personnel communal intervenant dans les écoles.

Elle propose l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de Melle MEANT Fabienne, adjoint technique, de 30 H actuellement à 35 heures à compter de septembre 2014.

La modification de la durée hebdomadaire de service étant supérieure à 10 % du nombre d'heures de service il convient de

- Solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion
- De supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps incomplet avec un coefficient d'emploi de 30/35èmes à compter du 1^{er} septembre 2014.
- De créer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 35/35èmes ;

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte la proposition à l'unanimité.

Pour information : Un contrat à durée déterminée sera conclu avec Mme GRIFFET Delphine (32H 20) en remplacement de Melle PRAS Marie en congé parental.

4°) Commissions élargies – composition et consultations de personnes extérieures

Mme le Maire rappelle que la mise en place de commissions extra-municipales ou commissions communales élargies s'inscrit dans la politique de la municipalité. Elle répond aux engagements pris dans la profession de foi et exposés lors de la réunion publique du 4 avril dernier.

Rappel

La commission communale est exclusivement composée de conseillers municipaux.

Néanmoins rien ne s'oppose à ce que les commissions municipales entendent, si nécessaire, des personnes extérieures au conseil municipal dans le cadre de leurs travaux préparatoires.

La participation de personnes extérieures ne peut toutefois être que ponctuelle. Dans le cas contraire, il convient de s'orienter vers la création de comités consultatifs.

Un certain nombre d'Ambierlois se sont faits connaître et ont exprimé leur souhait de participer à la vie communale.

Se sont ainsi proposés et pourront être consultés de façon ponctuelle pour apporter un avis circonstancié sur un sujet.

NOM	Commission souhaitée
GAILLARD Georges	Vie économique, tourisme, habitat, urbanisme, bâtiments
GUITTET Stéphane	Animation, culture, évènement, village de caractère
DECORAY Gérard	Bâtiments communaux, bâtiments de France, patrimoine
DUMONT Arnaud	Forêt
PALAIS Yann	Tourisme, patrimoine, architecture, évènementiel
DE PREVILLE Dominique	Animation, développement d'activités culturelles
PECHEUX Daniel	Voirie, chemins
TABOULET Jo	Tous domaines
REVIRON M. Mme	Paysage, agriculture, forêt
BOUTARIC François	Environnement, forêt
BEZIAUD Robert	Patrimoine, tourisme
CHABRE François	Tourisme, animation
PACAUD Maurice	Tourisme
PIAROTAS M	Environnement

Cette liste n'est pas exhaustive, elle pourra être actualisée en fonction de la sollicitation des administrés et des besoins.

M. BOULATON souhaite que soit envisagée la création de comités consultatifs, notamment sur le thème de l'aménagement du bourg. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

Il est demandé que certaines commissions communales soient réunies plus régulièrement.

5°) Commission communale des Impôts directs – composition

Madame le Maire rappelle que la commission communale des impôts directs prévue dans chaque commune est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui ont une bonne connaissance du bâti et du non bâti ainsi que des commerces et entreprises. Comme le précise le Code Général des Impôts, des personnes extérieures au conseil municipal et une personne extérieure à la commune mais propriétaire sur la commune doivent également figurer sur la liste qui sera proposée au Directeur des Services Fiscaux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la liste des candidatures comme suit :

Les titulaires :

	Nom Prénom
1	BRETTE Raymonde
2	BAILLY Jean Marc
3	BAILLON Alain
4	MURCIN Robert
5	BIOSSET Véronique
6	FOURNIER Robert
7	PACAUD Maurice
8	MENTH Frédéric
8	CHEVRON Frédéric
10	MANTONI Jean Pierre
11	BENETIERE Jacqueline
12	ARTUS Aurélie

Les suppléants

1	LABOURE Chantal
2	DECORAY Marie Françoise
3	BIOSSET Jean
4	BOULATON Robert
5	BRAS Alain
6	LEFEVRE Denis
7	VALETTE Paul
8	BASSET Maurice

8	LEONARD Annie
10	BOUTARIC François
11	DAGBERT Sylvain
12	JOUSSE Magali

6°) Point sur travaux dans les écoles

M. MENTH, conseiller délégué fait le point sur les travaux effectués cet été. Il souligne le travail de qualité réalisé par les agents des écoles et par l'équipe bâtiment.

Ainsi, hormis un nettoyage complet des classes et un décapage des sols, ont également été réalisés : la réfection du goudron dans la partie école primaire, la peinture des deux porches d'entrées de l'école maternelle, la peinture des poutres métalliques des accès aux écoles, le décaissement des petits massifs et le scellement de pavés granit, la pose d'un sol stratifié dans la salle de rangement, la rampe d'accès pour handicapés, le remplacement des étagères de la cantine et la pose d'une peinture alimentaire, la pose d'une nouvelle porte, etc....

7°) Délégation au maire pour signer tout document relatif au fonds de commerce de l'épicerie

Madame le Maire rappelle que le 27 décembre 2012, le Conseil Municipal a institué un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux. Le périmètre concerne le territoire de la commune d'Ambierle.

Madame le Maire informe de la procédure en cours relative à l'épicerie du Bourg, notamment aux différentes actions engagées notamment auprès de Mme DJIDID et de Coggi Market pour la réouverture de ce commerce, alors qu'un repreneur s'est fait connaître et a déjà engagé toutes les démarches nécessaires.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager toutes démarches urgentes et nécessaires à la reprise et la réouverture de ce commerce de proximité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour traiter cette affaire et signer toutes pièces y afférent.

8°) Décision modificative n° 3 du budget général

M. BAILLY fait le point de l'opération « désenclavement Mondelin » et donne connaissance des frais occasionnés en 2014

- achat terrains : 3 505.46 €

- frais notariés : 5 250 €

-travaux réalisés en 2014 : 4 085.16 €.

Le coût global est de 12 840.62 €. La ligne budgétaire 2014 étant insuffisante, M. BAILLY propose la décision modificative suivante

	Diminution de dépenses	Augmentation de dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes
INVESTISSEMENT				
020/Dépenses imprévues	4 000			
2112/348 Désenclavement Mondelin – chemin de Mariolles		4 000		
Total	4 000	4 000		
Total général		0		

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la décision modificative n° 3 du budget général M14.

9°) Informations

Seront convoqués aux réunions PLU : Mmes BRETTE, DECORAY, MM BAILLY, MANTONI, MENTH, FRADIN, LEFEVRE.

Seront convoqués aux réunions AVAP : Mme CERNESSON, MM LEFEVRE, BOULATON, FRADIN.

10°) Questions diverses

- Bar le Lancelot –terrasse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 H50.